GOOD FOUNDERS 99 route d'Espagne 31100 Toulouse Tél 05 34 25 95 09 m.gadi@goodfounders.net

GOOD FOUNDERS

Politique relative

à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du

terrorisme et l'évasion fiscale

Nous rappelons que les Institutions financières non bancaires, qui ne sont pas soumises à un régime de surveillance prudentielle formelle, doivent mettre au point des programmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'objectif est de concevoir et de promouvoir des stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, processus consistant à dissimuler l'origine illégale des produits de nature criminelle.

Monsieur Mohamed Gadi de GOOD FOUNDERS s'engage à avoir des procédures adéquates lors de l'embauche des employés de façon à s'assurer qu'elle s'effectue selon des critères exigeants. Enfin, à vérifier l'efficacité du système mis en place par un dispositif de contrôle interne.

GOOD FOUNDERS ne doit pas tenir de comptes anonymes, ni de comptes sous des noms manifestement fictifs : elle doit identifier, sur la base d'un document officiel ou d'une autre pièce d'identité fiable, ses clients habituels ou occasionnels, et enregistrer cette identité, lorsqu'elle noue des relations d'affaires ou effectue des transactions.

Afin de satisfaire aux exigences **d'identification concernant les personnes morales**, GOOD FOUNDERS doit, si nécessaire, prendre des mesures telles que :

vérifier l'existence et la structure juridique du client en obtenant de

celui-ci ou à partir d'un registre public, ou bien grâce à ces deux

sources, une preuve de la constitution en société comprenant des

renseignements concernant le nom du client, sa forme juridique, son

adresse, les dirigeants et les dispositions régissant le pouvoir

d'engager la personne morale.

> vérifier que toute personne prétendant agir au nom du client est

autorisée à le faire et identifier cette personne.

GOOD FOUNDERS assure de prendre des mesures raisonnables

pour obtenir des informations sur l'identité véritable des

personnes dans l'intérêt desquelles un compte est ouvert ou une

transaction est effectuée, s'il y a le moindre doute sur le fait que ses

clients pourraient ne pas agir pour leur propre compte.

Par exemple dans le cas de sociétés de domicile (c'est-à-dire des

institutions, des sociétés, des fondations, des fiducies, etc. qui ne se

livrent pas à des opérations commerciales ou industrielles, ou à toute

autre forme d'activité commerciale, dans le pays où est situé leur siège

social).

GOOD FOUNDERS conserve pendant au moins cinq ans toutes les

pièces nécessaires se rapportant aux transactions effectuées, à la

fois nationales et internationales, afin de répondre rapidement aux

demandes d'information des autorités compétentes. Ces pièces

doivent permettre de reconstituer les transactions individuelles (y compris

les montants et les types d'espèces en cause, le cas échéant) de façon à

fournir, si nécessaire, des preuves en cas de poursuites pour conduite

criminelle.

GOOD FOUNDERS conserve une trace écrite de la justification d'identité de ses clients (par exemple, copie ou enregistrement des documents officiels comme les passeports, les cartes d'identité, les permis de conduire, ou des documents similaires), les livres de comptes et la correspondance commerciale pendant cinq ans au moins après la clôture du compte.

Si GOOD FOUNDERS suspecte que des fonds proviennent d'une activité criminelle, elle s'engage à déclarer rapidement ses soupçons aux autorités compétentes.